

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

LOI N°1/ 08 DU 30 AVRIL 2024 PORTANT RATIFICATION PAR LA REPUBLIQUE DU BURUNDI DE L'ACCORD DE PRET N°15/812 ENTRE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI ET LE FONDS SAUDIEN DE DEVELOPPEMENT RELATIF AU FINANCEMENT DU PROJET DE REHABILITATION ET EQUIPEMENT DU CENTRE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE DE KAMENGE, SIGNE A RIYADH EN ARABIE SAOUDITE LE 09 NOVEMBRE 2023

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République ;
Le Conseil des Ministres ayant délibéré ;
L'Assemblée Nationale et le Sénat ayant adopté ;

PROMULGUE :

Article 1 : L'Accord de prêt n°15/812 entre la République du Burundi et le Fonds Saoudien de Développement relatif au financement du projet de réhabilitation et équipement du Centre Hospitalo-Universitaire de Kamenge, signé à Riyadh en Arabie Saoudite le 09 novembre 2023, est ratifié.

Article 2 : La présente loi entre en vigueur le jour de sa promulgation.

Fait à Gitega, le 30 avril 2024

Evariste NDAYISHIMIYE.-

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
VU ET SCELLE DU SCEAU DE LA REPUBLIQUE,
LE MINISTRE DE LA JUSTICE,

Domine BANYANKIMBONA.



REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

**INSTRUMENT DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE PRET N°15/812 ENTRE LA
REPUBLIQUE DU BURUNDI ET LE FONDS SAOUDIEN DE DEVELOPPEMENT
RELATIF AU FINANCEMENT DU PROJET DE REHABILITATION ET
EQUIPEMENT DU CENTRE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE DE KAMENGE,
SIGNE A RIYADH EN ARABIE SAOUDITE LE 9 NOVEMBRE 2023**

Nous, Evariste NDAYISHIMIYE,
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI,

Ayant vu et examiné l'Accord de prêt n°15/812 entre la République du Burundi et le Fonds Saoudien pour le Développement relatif au financement du projet de réhabilitation et équipement du Centre Hospitalo-Universitaire de Kamenge, signé à Riyadh en Arabie Saoudite le 09 novembre 2023 ;

L'avons approuvé et l'approuvons en toutes et chacune de ses dispositions conformément à la législation en vigueur au Burundi ;

Déclarons qu'il est accepté, ratifié et confirmé ;

Promettons qu'il sera intégralement et inviolablement observé ;

EN FOI DE QUOI, Nous avons donné le présent Instrument de Ratification revêtu du Sceau de la République.

Fait à Gitega, le 30 avril 2024

Evariste NDAYISHIMIYE.-

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU ET SCELLE DU SCEAU DE LA REPUBLIQUE,

LE MINISTRE DE LA JUSTICE,

Domine RANKIMBONA

